

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2016**

Date de la convocation : 11 juillet 2016 Date d'affichage : 11 juillet 2016	Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de votants : 5 Nombre de procuration : 1
<i>L'an deux mille seize, le 15 juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 11 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	<b>Présents : BOREL Louis Jean, PAVIER Denis, PEAGNO Jean-Pierre, MAZALAIGUE Joël</b> <b>Absents ayant donné procuration : GRANON Jonathan à Denis PAVIER</b>
Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEAGNO	<b>Absent(s) excusé(s) : PELTIER Ludivine, VERNAY Thomas</b>

**ORDRE DU JOUR** (ouverture de la séance à 18 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal du 02 juin 2016  
La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 02 juin 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.
2. Délibération 1/2016 – 15/07/2016 – Accord de principe – Piste Col Lapeyère  
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de donner un accord de principe pour la création d'une piste Col Lapeyère pour accéder au barrage RTM sur le hameau des Combes.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
- donne un accord de principe concernant cette opération sur la partie communale.  
- Monsieur VIDAL de l'Office National des Forêts devra informer le maire de la Commune de Glandage et ses conseillers, du tracé du projet.  
- La Commune ne participera pas aux frais de création de piste.  
Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
3. Délibération 2/2016 – 15/07/2016 – Adhésion initiale au service intercommunal mutualisé mise à disposition des communes / Convention cadre SISEMA (Service Intercommunal Secrétaire de Mairie)  
Considérant la délibération B160114-07 du 14/01/2016 du Bureau de la Communauté des Communes du Diois ;  
Considérant la nécessité de continuité du service public et considérant la mise en place par la Communauté des Communes du Diois d'un service intercommunal mutualisé mis à disposition des communes pour l'exercice de compétences en matière de secrétariat de mairie,  
Il est proposé d'adhérer à ce service et de signer la convention cadre.  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
- Décide d'adhérer au service intercommunal mutualisé mise à disposition des communes,  
- Autorise le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération et notamment à solliciter, en cas de besoin, ce service.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
4. Délibération 3/2016 – 15/07/2016 – Echange VOUTE / Commune de Glandage  
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal le courrier de Maître SANNIER, notaire à DIE concernant l'échange de Madame et Monsieur VOULTE avec la Commune de Glandage,  
Monsieur et Madame VOUTE échangent les parcelles H 607 et H 608 (où se situe le bassin), contre la parcelle H 609 appartenant à la Commune de GLANDAGE, avec une servitude de passage de 28 m<sup>2</sup> sur la parcelle H 606 appartenant à Monsieur et Madame VOUTE.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

5. Délibération 4/2016 – 15/07/2016 – Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Lus la Croix Haute – Châtillon en Diois – Luc en Diois  
 Suite à la rencontre le 02 juin 2016 à Recoubeau-Jansac avec Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques de la Drôme qui a annoncé la proposition de fermeture de la Trésorerie de Lus la Croix Haute, Châtillon en Diois et Luc en Diois, au 1er janvier 2017,  
 Le Conseil Municipal de GLANDAGE,  
 - Emet une motion contre la fermeture de la Trésorerie de Lus la Croix Haute, Châtillon en Diois et Luc en Diois au 1er janvier 2017 et demande à Monsieur le Ministre des Finances d'attribuer les moyens et les missions pour que cette Trésorerie continue à assurer le conseil nécessaire aux communes de ce territoire.  
 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
6. Délibération 5/2016 – 15/07/2016 – Dossier N°261420008AER - Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme - Raccordement Individuel au Forfait sans Autorisation Urbanisme - Approbation du projet.  
 Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune suivante :  
**Opération : Electrification**  
**Projet non soumis à autorisation d'urbanisme**  
**Libellé : Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de METEO FRANCE, à partir du poste LA VIERE.**  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
 - Approuve le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ERDF,  
 - Atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme,  
 - Précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive,  
 - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.  
 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
7. Délibération 6/2016 – 15/07/2016 – Extincteurs à renouveler  
 Suite à la vérification des extincteurs le 21 juin 2016, Monsieur le Maire informe que 3 appareils sont à remplacer,  
 Suite à la proposition de tarifs réservée aux assurés affiliés à Groupama assurances (convention 001184), les établissements Chubb Sicli propose le devis n°117 en date du 22 juin 2016 pour un montant de 253.38 € H.T ou 304.06 € T.T.C.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis, charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.  
 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
8. Délibération 7/2016 – 15/07/2016 – Numérotation Postale (adressage postal sur l'ensemble de la commune de GLANDAGE et sa cartographie sous Système d'Information Géographique)  
 Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire et indispensable de faire la numérotation postale sur l'ensemble de la commune de Glandage,  
 L'objet de la prestation concerne la mise en place de l'adressage postal sur l'ensemble de la commune et sa cartographie sous Système d'Information Géographique (SIG).  
 Le bureau d'études techniques Anne LEGAUT de DIE fait part d'un devis de 3 450.00 € H.T ou 4 140.00 € T.T.C en date du 23 juin 2016.  
 Cette prestation serait réalisée en 2017,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis,  
 Le Conseil Municipal :  
 - Charge Monsieur le Maire de demander les subventions les plus élevées possibles au Conseil Départemental de la Drôme,  
 - Charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.  
 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
9. Délibération 8/2016 – 15/07/2016 – TRAVAUX ERP (Mairie, Foyer Communal, Cour Bâtiment Communal)  
 Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux ERP concernant les locaux de la Mairie, du foyer communal et Cour du Bâtiment Communal.  
 Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis :

Maçonnerie :

- 1/ Mise au norme Porte Mairie : 1 750.00 € H.T,
- 2/ Dalle Cour Bâtiment Communal : 7 820.00 € H.T,
- 3/ Marche accès Cour Bâtiment Communal : 5 175.00 € H.T,

Menuiserie :

- 1/ Porte Palière Mairie Intérieure : 721.14 € H.T,

Menuiserie et Métallerie :

- 1/ Barrières / Rampes d'accès et portillon Mairie : 1 845.00 € H.T,

Electricité :

- 1/ Vidiophone Mairie : 1 799.65 € H.T,

Signalétiques :

- 2/ Panneaux : 194.48 € H.T,
- 3/ Signalétique horizontale : 218.00 € H.T,

**Le coût total de l'opération s'élèverait à : 19 523.27 € H.T ou 23 427.92 € T.T.C**

Les travaux seraient réalisés en 2017.

**Le plan de financement serait le suivant :**

- ETAT (DETR) 20 % du montant H.T soit 3 904.65 €,
- Conseil Départemental de la Drôme 60 % du montant H.T soit 11 713.96 €,
- La Part Communale 20 % du montant H.T : 3 904.65 €.

Au préalable, la commune de Glandage se doit de faire un dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique. Cette déclaration vaudra également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour un ERP.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte cette proposition,
  - sollicite les subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental de la Drôme et de l'Etat (DETR),
  - charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.
- Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10. Délibération 9/2016 – 15/07/2016 – Facture Electricité Mairie et Foyer Communal – Commune et Association Echo des Charrans

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une augmentation de la facture d'électricité d'environ 500.00 € par rapport à l'année précédente,

Cette augmentation de facture est dû certainement à la mise à disposition à l'association de l'Echo des Charrans, du foyer communal, avec la mise en service du chauffage, frigidaire, congélateurs, friteuse, bouilloire, micro-onde, éclairage et du cumulus.

Un conseiller municipal précise que l'hiver 2015-2016 a été un hiver clément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et propose de rencontrer les représentants de l'association de l'Echo des Charrans, pour trouver une entente sur la participation "fourniture d'électricité".

Le Conseil Municipal charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

11. Délibération 10/2016 – 15/07/2016 – Stationnement sur l'ensemble du hameau de Grimone

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des difficultés de stationnement sur l'ensemble du hameau de Grimone en période estivale,

Après débat, il en ressort que :

- Les professionnels du tourisme doivent prendre à leur frais et dans leur propriété, l'accueil des véhicules de clientèle, le stationnement sur le domaine public reste inchangé ; les voies, rues et places doivent être libre d'accès (ni blocs de pierres, ni plots de bois, divers matériaux et encombrants doivent stationner sur le domaine public communal)
- Concernant l'accès à la Boulangerie de Grimone, du fournil, il est préconisé d'installer un pied central avec chaînette, et stationnement interdit, à la charge de la commune. Compte tenu de l'avancée de la période estivale d'été, l'installation aura lieu mi-septembre 2016.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier, et faire dresser procès-verbal par les services de Gendarmerie pour entrave à la circulation et au stationnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Registre des délibérations du conseil municipal

<b>Emargements des membres du conseil municipal du 15 juillet 2016</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
Joël MAZALAIGUE,	
Thomas VERNAY,	Absent
Ludivine PELTIER,	Absente
Denis PAVIER, 2 <sup>ème</sup> adjoint	
Jonathan GRANON	<b>Absent ayant donné procuration à Denis PAVIER</b>
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 <sup>er</sup> adjoint	